

Eurotunnel doit repositionner ses navires Transmanche

Le port de Douvres interdit aux navires d'Eurotunnel

Le Phare Dunkerquois : Jeudi 06.06.2013, 10:10

Eurotunnel a été sommé ce matin par la commission britannique à la concurrence à stopper le trafic maritime entre Calais et Douvres et à vendre les navires Berlioz et Rodin. Les Britanniques considèrent que le rachat des trois navires de Seafrance par Eurotunnel (sous le nom "My Ferry Link") accroît trop ses parts de marchés sur le détroit et entraînera une hausse des prix. L'interdiction du port de Douvres s'appliquera dans six mois, le temps qu'Eurotunnel puisse trouver un ou plusieurs acheteurs qui devront être approuvés par la Competition commission britannique. Cette décision est suspensive si Eurotunnel fait appel. La compagnie a annoncé une demi-heure après l'annonce de la Competition commission qu'elle faisait appel de cette décision. Quid des salariés de My Ferry Link et de leur avenir?



A court terme cette décision assortie de délai ne sera pas applicable immédiatement. De plus un appel d'Eurotunnel serait suspensif. Il n'en demeure pas moins qu'une telle décision en premier ressort était envisageable. **Cette décision vient confirmer que le portage de l'investissement par Eurotunnel, concernant le rachat des navires du groupe SNCF et le soutien à la S.C.O.P d'exploitation, dispose d'un montage si fragile qu'il n'a pu éviter une confusion de fait de My Ferry Link et du groupe Eurotunnel tout au moins sur le niveau des tarifs.**

De manière chronologique, L'été dernier, le gestionnaire du lien fixe transmanche a acquis pour la somme de 65 Millions d'Euros à la barre du tribunal de commerce de Paris, les trois navires de SeaFrance (le « Rodin », le « Berlioz » et le « Nord-Pas-de-Calais ») après la liquidation judiciaire de la compagnie. Une transaction qui a reçu en novembre le feu vert de l'Autorité de la concurrence française. En juin dernier, le tribunal de commerce de Paris avait décidé d'attribuer à Eurotunnel les trois navires validant par-là même le montage du portage. Sea France était mis en liquidation au mois de janvier 2012. Eurotunnel voyait son offre de 65 millions d'euros pour le rachat des navires l'emporter sur celle émise par le consortium constitué de LD Lines (Louis Dreyfus Armateurs) et du danois DFDS. Dans la foulée, en août 2012, Eurotunnel démarrait une liaison maritime transmanche entre Calais et Douvres sous le nom de « My Ferry Link » (MFL). Ainsi le service transmanche reprenait au travers d'une Scop, baptisée « My Ferry Link », armée des navires rachetées par Eurotunnel et réemployant 371 anciens employés de Sea France. Au mois d'avril, ce sont déjà 25.000 poids lourds qui ont été transportés sur le Channel.

Cette décision lourde de conséquence impacte la stratégie du groupe Eurotunnel qui pensant au départ consolider ses parts de marché sur son maillon Transmanche par une mesure de gestion, se retrouve avoir dispersé des moyens financiers dans une situation compromise. D'autant que la mesure complémentaire interdisant d'exploiter sur cet itinéraire pendant **dix ans le Berlioz et le Rodin pourrait s'avérer lourde de conséquence. En effet le marché pour ce type de transbordeur est très étroit, il se pourrait bien que LD-DFDS écartée une première fois par le Tribunal de Commerce de Paris arrive à ses fins avec une proposition de circonstance.** "Eurotunnel bénéficiera d'un délai limité pour vendre ses deux plus gros navires à un ou plusieurs acquéreurs afin d'éviter que cette interdiction prenne effet", a précisé la Commission dans un communiqué. Cet écart de gestion s'il s'avérait pourrait avoir des répercussions boursières sur l'actionnariat du groupe et préciser son redressement.

Réaction du Directeur Général Adjoint du groupe Eurotunnel :

L'autorité de la concurrence britannique vous interdit le port de Douvres. Cette décision est-elle immédiate ? « Non, elle sera applicable dans les six mois suivant la notification officielle de cette décision. Je ne sais pas précisément quand interviendra cette dernière. Ce matin, ce ne sont que les conclusions de la commission qui ont été rendues publiques. Si aucune solution n'est trouvée d'ici là, nous aurons six mois pour nous désengager. Comme Eurotunnel, My Ferry Link fait appel de la décision de la commission ».

Comment interprétez-vous cette décision ?

« Notre concurrent DFDS a fait un lobbying intense auprès de la compétition commission. Ils n'avaient pas réussi à obtenir les navires auprès du tribunal de commerce de Paris, ils cherchent à les obtenir autrement. On ne va pas se laisser faire par une commission dont l'objectif est visiblement de casser le pavillon français. »

Comment pouvez-vous vous sortir de cette impasse ?

« Nous sommes en contact étroit avec le gouvernement français. Eurotunnel et nous allons nous rapprocher de la commission pour envisager une solution. Il n'est pas envisageable que la SCOP soit obligée de s'arrêter. Elle doit continuer, que ce soit avec Eurotunnel ou non. Aujourd'hui, My Ferry Link, c'est 9 % de part de marché sur le fret, 6 % sur le trafic passager, alors que nous n'exploitons la ligne que depuis le 20 août. Tout le monde a fait des efforts extraordinaires pour exister, pour être légitimes. Maintenant, la balle est dans le camp du gouvernement, des avocats... My Ferry Link, c'est 500 salariés à Calais, 71 en Grande-Bretagne».

Propos recueillis par La Voix du Nord.

Eurotunnel va faire appel de cette décision, qu'il juge « *incompréhensible, et gravement disproportionnée* »

Cours 6,040 Clôt. Veille 6,103 10:00 - 15:52



Volume 1 516 10:00 - 15:52

